

## Artistes-Auteurs

# Comprendre votre échéancier définitif 2020




Votre **échéancier définitif 2020** reprend les informations suivantes : le montant définitif de vos cotisations 2020 et le détail de celles-ci.




PAGE 1

Vous retrouvez l'en-tête du courrier ainsi que le calendrier de vos cotisations pour l'année 2021.

Retrouvez ici les informations liées à votre compte Urssaf.

 Le N° SIRET n'est renseigné que pour les artistes-auteurs déclarant des bénéfices non commerciaux (BNC).

Retrouvez ici le montant des cotisations dues chaque trimestre.



### ÉCHÉANCIER DÉFINITIF 2020

ARTISTES - AUTEURS

URSSAF LIMOUSIN  
Pôle artistes-auteurs  
TSA 70009  
93517 MONTREUIL CEDEX

POUR NOUS CONTACTER  
www.artistes-auteurs.urssaf.fr  
Tel : 0806 804 208 (prix d'un appel local)

A Limoges, le 17 Octobre 2021

MR NOM PRENOM  
ADRESSE  
COMPLEMENT ADRESSE  
CP

Page 1/4

Articles L.382-1 à L.382-7 et R.382-1 à R.382-29 du code de la Sécurité sociale

Monsieur,  
Vous venez de déclarer vos revenus artistiques 2020.  
Votre dossier fera l'objet d'une vérification, à l'issue de laquelle vous recevrez un éventuel remboursement. Pour ce faire, veuillez compléter le document ci-joint.  
Pour suivre en temps réel vos échéances de cotisations, connectez-vous à votre compte sur [www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr).  
Les services de l'Urssaf restent à votre disposition pour tout complément d'information.  
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

CALENDRIER DE VOS COTISATIONS 2021	
Date	Montant (€)
15 janvier 2021 / 1 <sup>er</sup> trimestre	0
15 avril 2021 / 2 <sup>ème</sup> trimestre	0
15 juillet 2021 / 3 <sup>ème</sup> trimestre	0
30 novembre 2021 / 4 <sup>ème</sup> trimestre	0
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>



Retrouvez l'ensemble des montants déclarés en 2020 ainsi que le détail du montant de vos cotisations et contributions définitives 2020.

Retrouvez ici les revenus déclarés et précomptés par vos diffuseurs.

Retrouvez ici les revenus que vous avez renseignés sur votre déclaration de revenus.

Il s'agit de l'assiette qui sert à calculer vos cotisations<sup>(1)</sup>.

Il s'agit du montant total des cotisations dues avant toute déduction.

Page 2/4

## MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DÉFINITIF DE VOS COTISATIONS 2020

### MONTANTS DÉCLARÉS PAR VOS DIFFUSEURS EN 2020

	Montant (€)
Revenus précomptés plafonnés <sup>(1)</sup>	42 509
Revenus précomptés totalité	42 509

1. Le revenu correspond à la somme des assiettes plafonnées appliquées par chaque diffuseur.

### MONTANTS DÉCLARÉS EN 2020

	Montant (€)
Traitements et salaires précomptés	42 509
<b>TOTAL</b>	<b>42 509 €</b>

### DÉTAIL DU MONTANT DE VOS COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS DÉFINITIVES 2020

Cotisations/contributions	ARTISTES		AUTEURS		DIFFUSEURS		Montant réellesment dû (A-B)-(C-D) (€)
	Assiette de cotisation retenue (€)	Taux de cotisation (%)	Montant des cotisations (A) (€)	Montant pris en charge par l'État (B) (€)	Montant des cotisations (C)(€)	Montant pris en charge par l'État (D) (€)	
Cotisation vieillesse plafonnée limitée à 41 136 €	41 136	6,90	2 838	309	2 933	319	-85
Cotisation vieillesse déplafonnée	42 509	0,40	170	170	170	170	0
Cotisation maladie	42 509	0,00	0	0	0	0	0
Contribution sociale généralisée <sup>(1)</sup>	41 765	9,20	3 842	0	3 842	0	0
Contribution au remboursement de la dette sociale <sup>(1)</sup>	41 765	0,50	209	0	209	0	0
Contribution à la formation professionnelle	42 509	0,35	149	0	149	0	0
Prise en charge des cotisations sociales en raison de la crise sanitaire Covid19. <sup>(2)</sup>				2 500			-2 500
<b>TOTAL</b>							<b>-2 585 €</b>

1 L'assiette retenue correspond à la rémunération (traitements et salaires précomptés + traitements et salaires non précomptés), après abattement de 1,75% jusqu'à 164 544€, augmentée des bénéfices non commerciaux majorés de 15%.

2. La prise en charge a été calculée en fonction de votre assiette de cotisations sociales 2020 dans la limite de 2000 € et du montant des cotisations réelles 2020.

Retrouvez ici, le montant des aides COVID-19 dont vous avez bénéficié si vous êtes éligible.

**Solde positif** : il s'agit du montant total des cotisations restant dues.

**Solde négatif** : il s'agit du montant calculé en votre faveur.





Retrouvez le détail de vos déductions.

Retrouvez ici les **prises en charge de l'Etat sur vos cotisations** (détail de la colonne [B] de la page 2).

Retrouvez ici les **cotisations versées par vos diffuseurs** (détail de la colonne [C] de la page 2).

Page 3/4

### DÉTAIL DE VOS DÉDUCTIONS 2020

#### PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT 2020

Cotisations/contributions	Assiette de cotisation retenue (€)	Taux de la prise en charge par l'État (%) <sup>(1)</sup>	Montant pris en charge par l'État (€)
Cotisation vieillesse plafonnée limitée à 41 136 €	41 136	0,75	309
Cotisation vieillesse déplafonnée	42 509	0,40	170

1. A compter du 1er Janvier 2020 l'État prend en charge 0,75% du taux de la cotisation vieillesse plafonnée et l'intégralité de la cotisation vieillesse déplafonnée. Le montant des aides octroyées ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux incluant l'exercice fiscal en cours ainsi que les deux précédents.

#### COTISATIONS DIFFUSEURS 2020

Cotisations/contributions	Assiette diffuseur (€)	Taux (%)	Montant des cotisations (€)
Cotisation vieillesse plafonnée <sup>(1)</sup>	42 509	6,90	2 933
Cotisation vieillesse déplafonnée	42 509	0,40	170
Cotisation maladie	42 509	0,00	0
Contribution sociale généralisée	41 765	9,20	3 842
Contribution au remboursement de la dette sociale	41 765	0,50	209
Contribution à la formation professionnelle	42 509	0,35	149

1. L'assiette de la cotisation vieillesse plafonnée est la somme des assiettes plafonnées appliquées par chaque diffuseur.

#### PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (DÉCLARATIONS DE VOS DIFFUSEURS) 2020

Cotisations/contributions	Assiette diffuseur (€)	Taux de la prise en charge par l'État (%) <sup>(1)</sup>	Montant pris en charge par l'État (€)
Cotisation vieillesse plafonnée	42 509	0,75	319
Cotisation vieillesse déplafonnée	42 509	0,40	170


1. L'assiette de la cotisation vieillesse plafonnée est la somme des assiettes plafonnées appliquées par chaque diffuseur.

Retrouvez ici les **prises en charge par l'Etat sur les cotisations versées par vos diffuseurs** (détail de la colonne [D] en page 2).





Exclusivement destinée aux artistes-auteurs éligibles à un remboursement.

		<h2 style="background-color: #004a87; color: white; padding: 5px;">DEMANDE DE RIB</h2>																									
		ARTISTES - AUTEURS																									
URSSAF LIMOUSIN Pôle artistes-auteurs TSA 70009 93517 MONTREUIL CEDEX		A Limoges, le 17 Octobre 2021																									
<b>POUR NOUS CONTACTER</b> www.artistes-auteurs.urssaf.fr		I																									
Tel : 0806 804 208 (prix d'un appel local)		MME NOM PRENOM ADRESSE COMPLEMENT ADRESSE CP																									
<b>VOS RÉFÉRENCES</b> N° Sécurité sociale N° SIRET N° Compte																											
Page 1/4																											
Articles L.382-1 à L.382-7 et R.382-1 à R.382-29 du code de la Sécurité sociale																											
<p>Monsieur,</p> <p>Nous vous invitons pour vos éventuels remboursements à nous adresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie du présent courrier</li> <li>- un relevé d'identité bancaire, après avoir pris soin de compléter l'autorisation ci-dessous.</li> </ul> <p>À défaut de transmission, nous vous informons que nous ne serons pas en mesure de procéder à votre remboursement.</p> <p>Les services de l'Urssaf restent à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p>Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.</p> <p style="text-align: right;">Le Directeur</p>																											
<h3 style="background-color: #004a87; color: white; padding: 5px;">Autorisation</h3> <p>J'autorise l'URSSAF à utiliser les coordonnées bancaires suivantes pour tout remboursement me concernant.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">IDENTIFICATION</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À CRÉDITER</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">N° Sécurité sociale : <input style="width: 90%;" type="text"/></td> <td style="width: 50%;">Nom, prénom : .....</td> </tr> <tr> <td>N° compte : <input style="width: 90%;" type="text"/></td> <td>Adresse : .....</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>COMPTE À CRÉDITER</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <b>Identification nationale - RIB</b>            Établiss. <input style="width: 50%;" type="text"/> Guichet <input style="width: 50%;" type="text"/> N° de compte <input style="width: 80%;" type="text"/> Clé RIB <input style="width: 20%;" type="text"/> </td> <td colspan="2" rowspan="3" style="vertical-align: top;">           À ..... Le .....   <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">Signature impérative de l'artiste-auteur</p> <p style="text-align: right; margin-top: 5px;"><i>Joindre obligatoirement un RIB</i></p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <b>Identification internationale - IBAN et BIC</b>            IBAN (International Bank Account Number):  <input style="width: 95%;" type="text"/> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">           BIC (Bank Identifier Code) : <input style="width: 80%;" type="text"/> </td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="font-size: small; text-align: center;">           La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification auprès des organismes destinataires de ce formulaire pour les données enregistrées vous concernant.         </td> </tr> </table>				IDENTIFICATION		DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À CRÉDITER		N° Sécurité sociale : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Nom, prénom : .....	N° compte : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Adresse : .....	<b>COMPTE À CRÉDITER</b>				<b>Identification nationale - RIB</b> Établiss. <input style="width: 50%;" type="text"/> Guichet <input style="width: 50%;" type="text"/> N° de compte <input style="width: 80%;" type="text"/> Clé RIB <input style="width: 20%;" type="text"/>		À ..... Le .....  <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">Signature impérative de l'artiste-auteur</p> <p style="text-align: right; margin-top: 5px;"><i>Joindre obligatoirement un RIB</i></p>		<b>Identification internationale - IBAN et BIC</b> IBAN (International Bank Account Number): <input style="width: 95%;" type="text"/>		BIC (Bank Identifier Code) : <input style="width: 80%;" type="text"/>		La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification auprès des organismes destinataires de ce formulaire pour les données enregistrées vous concernant.			
IDENTIFICATION		DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À CRÉDITER																									
N° Sécurité sociale : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Nom, prénom : .....																										
N° compte : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Adresse : .....																										
<b>COMPTE À CRÉDITER</b>																											
<b>Identification nationale - RIB</b> Établiss. <input style="width: 50%;" type="text"/> Guichet <input style="width: 50%;" type="text"/> N° de compte <input style="width: 80%;" type="text"/> Clé RIB <input style="width: 20%;" type="text"/>		À ..... Le .....  <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">Signature impérative de l'artiste-auteur</p> <p style="text-align: right; margin-top: 5px;"><i>Joindre obligatoirement un RIB</i></p>																									
<b>Identification internationale - IBAN et BIC</b> IBAN (International Bank Account Number): <input style="width: 95%;" type="text"/>																											
BIC (Bank Identifier Code) : <input style="width: 80%;" type="text"/>																											
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification auprès des organismes destinataires de ce formulaire pour les données enregistrées vous concernant.																											

Retrouvez ici la démarche à effectuer dans le cadre d'un remboursement.

Il est impératif de retourner ce document complété et accompagné d'un RIB (si vous ne l'avez pas déjà fourni) afin de pouvoir être remboursé.

Vos coordonnées bancaires seront uniquement utilisées pour tout remboursement.